

61893
AUCH, LE 13 DEC. 2016

Préfecture du Gers
CABINET

SERVICE de SECURITE INTERIEURE
Unité Défense et Sécurité Civiles

Dossier suivi par Mme Abeillé
Tél. : 05.62.61.43.32
pref-defense-protection-civile@gers.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Monsieur le Président de l'Association des Maires

En communication :

à Madame la Sous-préfète de Mirande

et à Monsieur le Sous-préfet de Condom

OBJET : Dispositif de veille hivernale -

La veille hivernale 2016-2017 est activée depuis le 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 31 mars 2017 et fait l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte des services météorologiques. Dans ce cadre, je vous rappelle le dispositif de veille et d'alerte instituant un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées isolées à domicile.

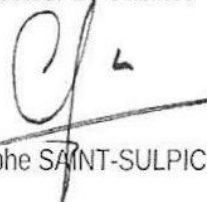
J'attire votre attention sur les missions qui vous incombent dans ce domaine et souligne qu'il vous appartient de recourir à tous les moyens utiles pour l'information des personnes que leur situation d'isolement rend vulnérables, afin que celles-ci puissent s'inscrire sur ledit registre.

L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (l'INPES), en partenariat avec le ministère de la Santé, présente sur son site internet les précautions à prendre en cas de grand froid mais aussi aborde différents thèmes dont vous pouvez télécharger des affichettes (risques liés au monoxyde de carbone, maladies infectieuses, vaccinations).

<http://www.inpes.sante.fr/> (onglet « espaces thématiques).

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ces instructions.

Pour le Préfet
Le Directeur de Cabinet



Christophe SAINT-SULPICE